



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 26</p> <p><b>Date de la convocation :</b> Le 10 septembre 2024</p> <p><b>Publication site internet :</b> Le 6 novembre 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Christian PERRIER, Mme Pauline BRESSE, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p><b>Etaient représentées :</b> M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD et M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Caroline BRULEY, Mme Stéphanie LUSSIANNA et M. Michel VARRONI.</p>
---	--

**Délibération n°04**  
**Rapporteur : Mme Annabelle MOREL**

**Objet : Mise à disposition d'un agent auprès de la Cuisine centrale d'Ugine**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Vu l'accord du fonctionnaire concerné,

L'absence de moyens administratifs du budget annexe de la cuisine centrale ne permet pas la prise en charge des tâches administratives à effectuer. Le besoin a été calculé à l'équivalent d'un 0.50 équivalent temps plein (ETP).

Pour répondre à ce besoin, il est possible de recourir à un agent de la Ville d'Ugine (budget principal) dans le cadre d'une mise à disposition.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil. La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale, après accord de l'agent.

La Ville d'Ugine a dans ses effectifs un agent au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe susceptible d'exécuter les fonctions d'assistant administratif au sein de la Cuisine centrale.

Il est proposé que cet agent soit mis à disposition pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction, à hauteur de 17.50 heures hebdomadaires (50%) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Un titre de recettes sera adressé semestriellement par la Ville d'Ugine auprès de la Cuisine centrale en vue d'obtenir le remboursement des salaires, primes et charges sociales de l'agent mis à disposition. La facturation comprendra le salaire et les charges patronales.

La commission municipale a examiné le dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- ***Approuve la mise à disposition d'un agent de la Ville d'Ugine auprès de la Cuisine centrale selon les conditions ci-dessus,***
- ***Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240916-20240916\_DE04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024  
Publication : 20/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

